

Ajain – conseil municipal – Compte-rendu du 27 décembre 2017

Sommaire

Appel nominal des membres	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du 13 novembre 2017	2
Modification des statuts de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.....	2
Sol de la salle polyvalente	2
Démission de Dominique Peynot.....	3
Décision budgétaire modificative.....	3
Achat de la parcelle ZT 14, section de Villandry	3
Emplois ALSH.....	3
Tarif de la cantine scolaire.	4
Informations diverses.....	4

Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Guy Rouchon, Laurence Bourdier, Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy (arrivée à 18h40), Mireille Fayard, Thomas Marty, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Roland Dardy, Pascale Tête. Absents excusés : Christophe Lecossois, Marie-Andrée Boutet, Laëticia Gouvernaire, Jacqueline Peyrot.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : Thomas Marty.

Contre0.....
 Abstention0.....
 Pour9.....

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du 13 novembre 2017

Contre :

Abstention :

Pour :9.....

Modification des statuts de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Le maire, Guy Rouchon, expose la modification des statuts de la Communauté d'agglomération. Lors de sa réunion du 9 novembre 2017, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté d'agglomération du grand Guéret. Cette décision a été prise afin d'intégrer dans les statuts actuels de la structure intercommunale :

- Les nouvelles compétences obligatoires des Communauté d'agglomération au 1er janvier 2018 issues des dispositions législatives (loi ALUR, loi de modernisation de l'action publique, la loi Notre) soit sur le plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, la compétence GEMAPI, les terrains familiaux locatifs.

- Les projets en cours (l'animation d'un projet alimentaire territorial, l'agenda 21)

- La déclaration d'intérêt communautaire de la compétence liée à la participation financière de la com d'agglo dans le cadre de l'extension des locaux du secours populaire français à Guéret

- Quelques ajustements statutaires liés à des mises à jour : intégration en cours des trois nouvelles communes, gestion des sites touristiques sis aux lieux-dits le Puy Chaillaud Grande Pièce et Péchadoire sur la commune d'Anzème et sis aux lieux-dits Lavaud et Moulin du Prat sur la commune de Jouillat.

Contre :

Abstention :

Pour :9.....

Sol de la salle polyvalente

Les sols dans l'entrée et autour de la grande salle se décollent. Nous avons donc demandé dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage une expertise.

L'expert a conclu qu'effectivement il y avait un souci. Un premier devis a été effectué par Couleur déco à 25000 euros pour faire jouter l'assurance. Deux autres devis ont été demandés

à Cadillon et Sol et mur (16 000 €). La question se pose aujourd'hui, le revêtement PVC peut être remplacé par du carrelage. Le devis devra être inférieur au devis de couleur déco pour être remboursé et la TVA ne nous sera pas remboursée. Après débat, il pourrait être essayé de demander un carrelage anti dérapant avec toujours un enduit anti remontée d'humidité. D'autres devis seront demandés.

Démission de Dominique Peynot

Dominique Peynot nous a adressé sa démission, le maire l'a transmise à la Préfecture. Elle a été acceptée. La remplaçante est la première de la liste « Ajain, nouvelle dynamique » après le dernier élu. C'est donc Martine Nouaille. Si elle refuse, ce sera Jean Claude Thomas. Si Jean Claude Thomas refuse le Conseil restera à 14 membres jusqu'à la fin du mandat.

Décision budgétaire modificative

Il est nécessaire de modifier le budget de fonctionnement en transférant 3000 € du compte 022 vers le compte 65548. Des travaux de voirie imprévus (à Neuville notamment) d'un montant de 5117,75 € nécessitent d'alimenter ce compte. Il est à préciser que les prévisions de voirie ont sinon été globalement respectées.

Contre :

Abstention :

Pour :10.....

Achat de la parcelle ZT 14, section de Villandry

Monsieur Moreau nous fait savoir qu'il est acquéreur de cette parcelle. Il propose une somme de 5000 euros. Cette parcelle est en friche en bordure de route. Il est à noter que si la vente avait lieu, une petite bande devrait être vendue à Monsieur Rivet qui aujourd'hui ne peut pas rentrer chez lui directement depuis la voie publique. La parcelle fait environ 8000 m². G. Rouchon indique qu'entre la dernière demande faite par ce sectionnaire et aujourd'hui, les règles ont changé (plus besoin d'unanimité, ... etc.). R. Dardy demande si l'obligation de réinvestir les sommes perçues pour la vente dans l'entretien des biens de section du village est toujours en vigueur ? Le vote sur cette demande n'a pas lieu, un surcroît d'information est demandé (estimation du terrain, règles de vente ...).

Emplois ALSH

Un premier agent est reconduit sur un emploi aidé inespéré, un CAE à 20h/semaine. De plus, l'agent contractuel, embauché depuis novembre, aura un CDD à 20h/semaine sur 31 semaine, jusqu'au 3 aout.

Tarif de la cantine scolaire.

T. Marty rend compte au Conseil de la décision de la Caisse des écoles du 8 décembre 2017 et informe le conseil municipal qu'une légère modification des tarifs de la cantine scolaire sera effective au 1^{er} janvier. Les deux tarifs dégressifs seront appliqués en fonction des quotients familiaux :

- Tarif à 2,65 € : quotient familiaux 1, 2 et 3.
- Tarif à 2,70 € : quotient familiaux 4, 5.

Cette modification a été appliquée notamment en raison du changement de logiciel de facturation qui autorisera désormais les prélèvements automatiques pour les familles.

Informations diverses

Le maire indique que le rapport annuel du SPANC est consultable en mairie.

Le conseil valide la demande écrite d'un marchand ambulant (Kebab) qui semande à s'installer place de la Poste.

Jean-Pierre Godefroy indique qu'un boîtier électrique est désormais accessible place de la poste, sous clef.

M. Fayard indique que la gérante du salon de coiffure est en attente du renouvellement de son bail et s'inquiète pour la question de la responsabilité en cas de problème. T. Marty répond que le notaire, maintes fois contacté, n'a pas encore donné suite.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à l'offre du Conseil départemental pour un groupement de commandes pour le fioul / gazoil.